

Compte-rendu de la réunion de la commission locale de l'eau du SAGE Brèche du 10 octobre 2017

La Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Brèche s'est réunie le 15 décembre 2022 à 9h15, dans les locaux de la communauté de communes du liancourtois – la vallée dorée.

Présents

Collège 1 : représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

Structure	Membre	Présent
Conseil régional des Hauts de France	Edouard COURTIAL	
Conseil départemental de l'Oise	Gillian ROUX	Pouvoir Patrick DAVENNE
Etablissement public territorial Oise-Aisne	Gérard SEIMBILLE	Pouvoir Olivier FERREIRA
Communauté de communes du Plateau Picard	Olivier DE BEULE	X
Agglomération Creil Sud Oise	Raymond GALLIEGUE	X
Communautés de communes du Pays Clermontois	Jean-Claude PELLERIN	
Communauté de communes de l'Oise Picarde	Vincent NOEL	
Communauté d'agglomération du Beauvaisis	Jean-Jacques DEGOUY	
Communauté de communes de la Plaine d'Estrées	Christophe YSSEMBOURG	
Communauté de communes du Liancourtois-la Vallée Dorée	Olivier FERREIRA	X
Commune de Clermont	Franck MINE	X
Commune de Bulles	Lydie VASSEUR	X
Commune de Montreuil-sur-Brèche	Patrick GUIBON	
Commune de Rantigny	Patrick DAVENNE	X
Commune de Saint-Just-en-Chaussée	Bernard DUBOUIL	
Syndicat mixte du bassin versant de la Brèche	Jean-Guy BRUYER	X
Commune de Nogent sur Oise	Patricia RICHARD	X
Syndicat intercommunal des sources d'Essuiles Saint Rimault	Jean-Paul BALTZ	

Collège 2 : représentants des usagers, des organisations professionnelles et des associations

Structure	Membre	Présent
Chambre d'Agriculture de l'Oise	Alain CUGNET	X
Chambre de commerce et d'industrie territoriale de l'Oise		
Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Oise	Morgan ISAAC	
Fédération des associations de pêche et de préservation du milieu aquatique	Jacky DOUBLET, Jean-Pierre NIQUET	X
Fédération départementale des chasseurs de l'Oise	Manon CASTAING	
Conservatoire des espaces naturels de Picardie	Emmanuel DAS GRACAS	
Regroupement des organisations de sauvegarde de l'Oise	Jean-Claude CARON	X
Association consommation, logement et cadre de vie	Jean-Paul LEFEVRE	X
SUEZ Eau France SAS	Sébastien NOUGER	

Collège 3 : représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Structure	Membre	Présent
DRIEE Ile de France	Caroline LAVALLART	Pouvoir DDT 60
Préfecture de l'Oise	Noura KIHAL FLEGEAU	
Agence de l'eau Seine-Normandie	Pascale MERCIER	
Direction Départementale des Territoires de l'Oise	Elise GRANGET	X
DREAL des Hauts-de-France	Solène BERTON	X
Office français de la biodiversité	Eric DEROZIER	
Agence régionale de la santé des Hauts-de-France	Marion CASTANIER	

17 membres présents ou représentés.

Ordre du jour

L'ordre du jour de la CLE est le suivant :

- Retour sur la situation hydrologique de 2022
- Présentation des pressions quantitatives sur la ressource en eau et de l'arrêté cadre sécheresse (DDT 60)
- Bilan des actions du SAGE (zoom sur les interventions en zones humides)

Introduction

Suite à la présentation des avis émis en 2022, M. Ferreira rappelle que ces avis ne sont que consultatifs.

Mme Granget indique que les avis peuvent permettre de faire préciser au pétitionnaire certains points et que même s'ils ne sont pas toujours repris in extenso, ils restent utiles et nécessaires.

M. Cugnet précise que la chambre d'agriculture n'est en général pas en phase avec les avis.

M. Ferreira répond qu'il n'est pas opposé aux agriculteurs mais qu'il considère que la connaissance est insuffisante pour pouvoir juger de l'impact d'un nouveau prélèvement. Dans l'attente d'une modélisation dont la réalisation est espérée prochainement, il ne peut pas se positionner différemment.

Mme Granget confirme que la gestion volumétrique est une demande du Préfet de région, ce travail sera engagé avec la profession agricole en 2023.

Retour sur la situation hydrologique de 2022

Suite à la présentation de la situation hydrologique rencontrée en 2022, M. Ferreira réitère la nécessité d'améliorer la connaissance sur le bassin. Il rappelle qu'il milite pour qu'une telle étude soit réalisée en inter-SAGE et portée par un SAGE. Plusieurs réunions ont déjà eu lieu sur le sujet.

M. De Beule valide ce positionnement et précise que sur Oise Aronde, une étude PTGE est en cours et qu'il craint que les résultats ne soient pas au rendez-vous. Il déplore le fait que certains souhaitent pouvoir utiliser en année n des volumes éventuellement non consommés en année n-1.

M. Niquet mentionne que la situation est loin d'être revenue à la normale et qu'on trouve toujours de nombreux assècs sur les têtes de bassin. L'impact est considérable pour la biodiversité.

Cette position est partagée par M. Caron qui fait également part de son inquiétude quant aux nombreuses demandes de forages qui arrivent à la CLE.

M. Miné indique qu'au-delà des aspects quantitatifs, la qualité devient de plus en plus problématique. Plusieurs communes du département, dont Litz sur le bassin, ont dû réaliser de gros investissements ou faire venir de l'eau afin de pouvoir distribuer une eau respectant les normes de qualité. Il sollicite l'accompagnement de la chambre d'agriculture auprès des exploitants afin d'améliorer les pratiques.

M. Cugnet répond qu'il est bien conscient de ces problématiques mais qu'il ne faut pas oublier non plus que chaque exploitant doit répondre à des logiques économiques et de territoire. De plus en plus d'élus souhaitent des légumes en circuits courts, et cela demande de l'irrigation.

M. De Beule regrette enfin que l'Etat ne se positionne pas plus clairement et qu'il ne puisse pas porter l'étude de modélisation.

Mme Granget précise qu'il importe que les acteurs des territoires se saisissent de cet enjeu quantitatif de la ressource en eau, dans la mesure où in fine c'est via le règlement des SAGE notamment que peuvent être prescrits des volumes maximum prélevables. En cas de carence des territoires, des collectivités, l'Etat pourrait être amené à se positionner sur les études volumes maximum prélevables.

Présentation des pressions quantitatives sur la ressource en eau et de l'arrêté cadre sécheresse (DDT 60)

Mme Granget présente le travail mené cette année sur l'arrêté cadre et les perspectives de révision. Elle partage les conclusions du comité de suivi de la ressource en eau du 9 décembre et les perspectives de travail 2023 à la fois sur les volets structurel et conjoncturel de la gestion quantitative de la ressource en eau.

M. Ferreira rappelle qu'il s'est opposé à cet arrêté, notamment son article 6.2.

Mme Granget précise qu'en 2022, seulement 12 000 m³ ont été déclarés au titre de cet arrêté.

Le même constat d'un manque global de connaissance et de la nécessité d'une étude est partagé par l'ensemble des participants.

Bilan des actions du SAGE (zoom sur les interventions en zones humides)

Les différents travaux menés en zones humides en 2022 sont présentés. Cette thématique s'est développée cette année avec des interventions à Montreuil sur Brèche, Fitz-James et Clermont, et elle a vocation à prendre encore plus de place en 2023 avec des projets sur 6 communes de plus.